ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32018 – " Bois de Colfontaine "

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :
- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.
Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..
Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.
Le site BE32018 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site s'articule autour d'un massif forestier mélangé situé au sud de Paturages entre les communes de Dour, Blaugies et Sars-la-Bruyère. Le côtoiement de calcaires du Viséen, de schistes et poudingues du Westphalien et de psammites du Gedinnien, en font un site de Grand intérêt géologique. Il reprend l'une des plus belles forêts wallonnes représentative de l'Endymio-Carpinetum et réputée pour être la seule station belge de la plante Asarum europaeum (l'Asaret). Il comprend également des boisements humides de grand intérêt ainsi que des mares forestières abritant la salamandre et le crapaud accoucheur. Comme la plupart des zones forestières présentes dans cette partie du Hainaut, ce site présente un intérêt non négligeable pour l'établissement d'un réseau écologique cohérent dans cette région. Il constitue notamment un massif forestier de première importance pour des espèces aviennes telles le Pic noir et le Pic mar, surtout dans le contexte régionalinéa Le Martin-pêcheur y est également présent sur les ruisseaux en périphérie du massif.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9130	1120,84 ha	B	
91E0*	55,64 ha	B	UG 7
3260	11,11 ha	B	
6430	4,93 ha	C	
9120	1,75 ha	C	
3150	1,02 ha	C	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition
3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagion)
9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1078	Callimorpha quadripunctaria	Ecaille chinée	P				C
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	1 p				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	2 p				-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	8-10 p				-

<u>Légende</u> : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32018 - " Bois de Colfontaine ".

Namur, le 1er décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN